

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
PROGRAMMATION BUDGETAIRE - POLITIQUES CENTRES-BOURGS ET DE RECONVERSION**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du nouveau Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la délibération n°15/020 du conseil d'administration du 16 septembre 2015, relative aux modalités de programmation et de mise en œuvre du PPI 2015-2019,

Considérant les délibérations prises à l'occasion de la consultation écrite du bureau du 26 juin 2018,

Sur proposition du Président,

- constate la mise en place des crédits suivants :

AU TITRE DE LA POLITIQUE INTEGREE DES CENTRES-BOURGS

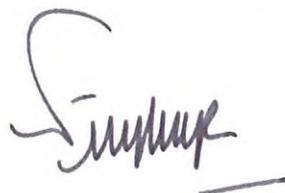
- Prise en charge à 80% par l'EPFL : Enveloppe totale : 320 000 €
 - dont crédits EPFL (80%) : 256 000 €
 - dont à charge des collectivités et autres partenaires (20%) : 64 000 €
- Prise en charge à 50% par l'EPFL : Enveloppe totale : 250 000 €
 - dont crédits EPFL (50%) : 125 000 €
 - dont à charge des collectivités et autres partenaires (50%) : 125 000 €

AU TITRE DE LA POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES :

- Prise en charge à 100% par l'EPFL : Enveloppe totale : 1 000 000 €
- Prise en charge à 80% par l'EPFL : Enveloppe totale : 150 000 €
 - dont crédits EPFL (80%) : 120 000 €
 - dont à charge des collectivités et autres partenaires (20%) : 30 000 €

VU ET APPROUVE
LE
13 JUL. 2018
Le Préfet de Région,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes
François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER